

Bâtie et seigneur haut justicier dans les paroisses de Montceau, Chaneins, Genoulieux, Guerins, Mognenins, Saint-Trivier, Montmerle, Messimy, Lurcy et Villeneuve, pour lesquelles il rendit hommage en 1675. La château de la Bâtie, sur le territoire de Montceau était sa résidence. La Bâtie passa, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, aux de la Tour-Vidaud, et appartient aujourd'hui à la famille de Chabannes.

Ces détails peuvent servir à déterminer le lieu où M<sup>me</sup> de Sévigné a écrit sa lettre du 11 octobre 1673. Ce ne peut être Anse, parce que, si cette ville est à peu près à six lieues de Lyon, distance marquée dans la lettre, elle est à cinq lieues en ligne droite du château de la Bâtie où résidait d'Ornayson de Chamarande et sur la rive droite de la Saône, tandis que la Bâtie est sur la rive gauche; or, la marquise s'en disait éloignée d'une lieue seulement. De plus, Anse est située sur la route de terre, et M<sup>me</sup> de Sévigné qui voyageait avec ses chevaux, ne manquait jamais, afin de les ménager, de franchir en bateaux, avec tout son équipage, la distance de Lyon à Chalon. C'est donc sur le bord de la Saône, et sur la rive gauche, dans le voisinage de la seigneurie de la Bâtie, que doit être cherché le lieu où la marquise se trouvait dans la soirée du 11 octobre 1673. La diligence d'eau faisant le service public des voyageurs qui remontaient la Saône, avait un premier arrêt à Riottier, sur la rive gauche. Riottier est à six lieues de Lyon et méritait bien d'être appelé *un petit chien de village*. Il se composait de quelques pauvres maisons, d'une hôtellerie au bord de l'eau, dont le vieux bâtiment subsiste encore, et d'une tour à créneaux dominant le cours de la rivière. Il n'y a jamais eu d'église à Riottier, mais sur le territoire voisin de Jassans. Aussi M<sup>me</sup> de Sévigné peut-elle dire : « Il n'y a